

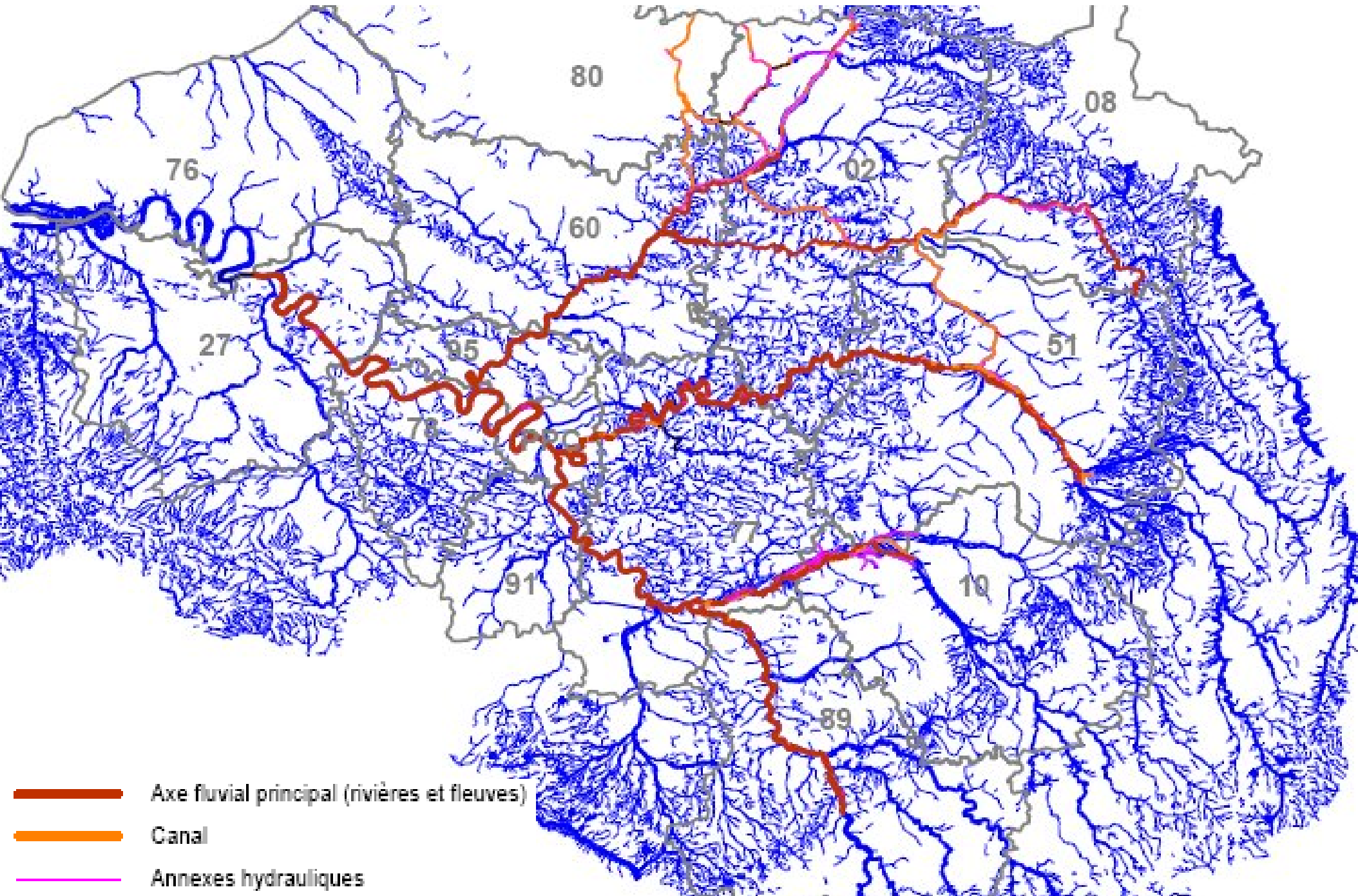
Débat Public

Refonte de « Seine-Aval »

L'autorisation et le contrôle au titre de la loi sur l'eau

Service Navigation de la Seine
see.sn-seine@equipement.gouv.fr

Compétences du Service Navigation de la Seine, service d'axe



Le rôle de la police de l'eau

Permettre sous conditions...

1. Le dossier de demande d'autorisation

- Évalue tous les impacts environnementaux : eau, faune, flore, bruits, odeurs,...
- Propose des mesures correctives et compensatoires des impacts

2. Le service de police de l'eau examine le dossier

- Tous les impacts ont-ils été pris en compte ?
- Le projet satisfait-il les obligations réglementaires ?

3. Enquête publique

Le rôle de la police de l'eau

Permettre sous conditions...

1. Après l'enquête publique :

- Synthèse des avis du commissaire enquêteur et des services de l'Etat,
- Le service police de l'eau propose au préfet le refus ou l'autorisation du projet.

2. Rédaction de l'arrêté d'autorisation

- **Mesures correctives** : normes de rejet,
- **Mesures compensatoires** : restitution du champ d'expansion des crues, aménagements de berges,...
- **Mesures de suivi** : auto-contrôle

Le rôle de la police de l'eau

...et contrôler

- Sous l'autorité du procureur de la République :
Contrôle de l'application des prescriptions de
l'arrêté préfectoral d'autorisation
 - Des contrôle 24H in-situ : mesure de débits,
prélèvements et analyses,
 - Vérification des données d'auto-contrôle.

Peut donner lieu à des sanctions pénales ou
administratives.

ZOOM : limitation des nuisances

- Bruit : une logique apparentée aux ICPE
 - Des niveaux sonores maximums sur le site,
 - Des différentiels maximums dans des zones externes spécifiques.
- Odeurs :
 - Aujourd'hui : une logique de moyen sur les sources diffuses,
 - Demain : une logique de résultats sur des émissions canalisées.

L'évaluation humaine est toujours nécessaire : jurys de nez, observatoire,.....

Débat Public

Refonte de « Seine-Aval »

Merci de votre attention !

Service Navigation de la Seine
see.sn-seine@equipement.gouv.fr